

QUI SOMMES NOUS ?

L'ADPS est une association habilitée comme organisme de formation, fondée en 2003.

Les activités de l'ADPS peuvent être déclinées en 4 pôles de compétences dont 3 principaux :

ADPS Formation : formations qualifiantes du ministère des sports (BPJEPS, DEJEPS...)

ADPS Accompagnement : accompagnement du sportif, accompagnement VAE

ADPS Expertise : Pilates, Biking, Cross training, Préparation physique, Préparation mentale...

RENSEIGNEMENT UTILE :

Trouver vos dates de TEP :

<https://tep-region.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/activites-de-la-forme>

CONTACT UTILE :

Mme CASTAGNETTI Christelle
Référente BP Activités de la Forme
Mail : c.castagnetti@adps-formation.com
Tel : 04 73 30 44 65

ADPS - 1, rue Tourette 63021 Clermont-Ferrand cedex 2



ADPS FORMATION

Testez-vous gratuitement aux épreuves techniques des « exigences préalables » du BP AF option « cours collectifs »

Mercredi 27 mai 2020



ADPS
formation aux métiers du sport

Présentation des exigences préalables à l'entrée en formation :

« Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités de la forme » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif ».

Pour le BP « activités de la forme » option « Cours collectifs », les EP sont les suivantes :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique AF datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- être capable de réaliser les tests techniques imposés. »

TESTS TECHNIQUES POUR L'OPTION COURS COLLECTIFS :

➤ Epreuve n°1 :

Test navette « Luc Léger » :

Palier 7 (réalisé) pour les femmes
Palier 9 (réalisé) pour les hommes

➤ Epreuve n°2 :

Le candidat réalise une épreuve de démonstration technique de 60mn au total, comprenant :

- 10 min d'échauffement collectif
- 20 min de passage en Step
- 20 min de passage en renforcement musculaire
- 10 min de retour au calme sur 5 étirements

Le candidat reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indication verbales ou gestuelles données. Il est capable de mémoriser et reproduire un enchaînement simple.

(Annexe IV de l'arrêté ministériel du 5/09/2016)

NOTRE OBJECTIF :

Afin de vous donner toutes les chances de réussir vos TEP, nous vous proposons :

- Une présentation des TEP
- Une mise en situation sur toutes les épreuves
- Une évaluation individuelle mettant en avant les axes à travailler

ORGANISATION :

9h : Accueil

9h15 : Présentation des TEP

9h45 : Test navette « Luc Léger »

10h30 : Démonstration technique

11h30 : Bilan

INSCRIPTIONS :

ADPS – 1, rue Tourrette 63021
Clermont-Ferrand cedex 2

www.adps-formation.com

[Mail : contact@adps-formation.com](mailto:contact@adps-formation.com)